



MAIRIE DE CANTE
13 Rue du Général Sarrut
09700CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_011

SEANCE DU 20 MARS 2026

Date de la convocation : 16/03/2026

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
11	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire

Étaient présents : M Eric CANCEL, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Sébastien CATHALA, Mme Leslie ADAMO, M Guillaume BISOGNIN, M Jean-Philippe BORELLO, M Mathieu BORDENAVE, Mme Marie-Claire GAUSSENS, Mme Lola GOILLOT, Mme Anne-Sophie SOEIRO.

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés :

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET : Nomination des représentants aux différentes commissions communales

M le Maire :

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

M le Maire propose de créer dix commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

M le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 5 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à dix commissions.

CONSEILLERS DELEGUES AUX COMMISSIONS			
FINANCES	TRAVAUX & ENVIRONNEMENT	CIMETIERE	URBANISME
1.Eric CANCEL 2.Jacqueline CHATELAIN PILLOT 3.Jean-Jacques GIMENO 4. Marie-Claire GAUSSENS 5. Lola GOILLOT	1. Sébastien CATHALA 2. Jean-Jacques GIMENO 3. Leslie ADAMO 4. Anne-Sophie SOEIRO 5. Jean-Philippe BORELLO	1.Eric CANCEL 2.Jacqueline CHATELAIN	1. Mathieu BORDENAVE 2. Eric CANCEL 3. Anne-Sophie SOEIRO 4. Sébastien CATHALA
CHARGÉ DEFENSE – DOCUMENTS RISQUES (DICRIM- PCS..)	COMMUNICATION	VOIRIE	FORET
1. Jacqueline CHATELAIN PILLOT 2. Jean-Jacques GIMENO	1.Eric CANCEL 2. Marie-Claire GAUSSENS 3. Lola GOILLOT	1. Eric CANCEL 2. Sébastien CATHALA	1. Mathieu BORDENAVE 2.Jacqueline CHATELAIN PILLOT 3.Guillaume BISOGNIN



ACTION SOCIALE	CCID		
1. Jacqueline CHATELAIN PILLOT	1. Sébastien CATHALA 2. Marie-Claire GAUSSENS		

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Approuve la proposition de M le Maire
et le **mandate** pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 23 mars 2026